

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»**

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

## Rapport de Gestion Préavis 2/2019

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs en vos charges et fonctions,

La commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

- Renens - François Delaquis, Président
- Ecublens - Alain Blanchoud, Rapporteur

Membres :

- Crissier - Patrick Martin.
- Saint-Sulpice - Annamaria Leonardi
- Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud
- Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna
- Bussigny - Michael Wyssa
- Prilly - Pascal Delessert

Elle s'est réunie aux dates suivantes :

- Mardi 2 avril 2019 :  
Séance de préparation et première lecture des comptes 2018 et du rapport de gestion reçu en PDF le jour d'avant.  
Les sujets à approfondir sont transmis par email au bureau afin d'y être répondu de manière complète lors de la séance suivante.
- Mercredi 10 avril 2019 :  
Séance en présence de M. Michel Farine, Président du CoDir et de M. Pierre Mühlethaler, municipal de Crissier, du Major Frédéric Schaer, Commandant de la POL et du premier-lieutenant Jacques-André Chappuis en charge des comptes de l'intercommunale.
- Mardi 30 avril :  
Séance de finalisation du rapport.

Suite à ces diverses séances, elle peut faire les commentaires suivants :

### Page 6

Quelles étaient les conditions cadres qui n'étaient pas réunies pour le regroupement des services de sécurité (3P) ?

R : Le bureau des syndics des 8 communes concernées a estimé trop onéreux ce regroupement et a mis ce projet en attente.

## Page 6

Le projet Regio étant mis en priorité pour la 2<sup>ème</sup> partie de la législature, cela explique-t-il qu'il est renoncé momentanément au regroupement des corps de Police, Protection civile et Pompier (3 P) ?

R : Non, d'autre part le projet Regio n'a pas de conséquence financière ni d'impact sur le projet de regroupement 3P.

## Page 8

Le Bureau du Conseil a-t-il été consulté pour le rapport d'activité du Conseil intercommunal ?

*Cela donne l'impression que le Conseil intercommunal n'est qu'une chambre d'entérinement car il manque les interventions : interpellations, motions, postulats.*

R : C'est la secrétaire du Conseil intercommunal, membre du bureau, qui transmet le résumé de l'activité du CI; nous pourrions effectivement ajouter à l'avenir les interpellations, motions, postulats traités lors des diverses séances.

- Postulat de M. François Delaquis  
" Pour une harmonisation règlementaire de l'article 34 du Règlement de police et des pratiques dans toute l'agglomération lausannoise "
- Interpellation de Mme Suzanne Sisto-Zoller, :  
" Personne ne doit dormir dehors ni subir des contrôles "zélés" des policiers ".
- Interpellation de M. Pascal Delessert :  
" Nouvelle organisation policière dans l'Ouest lausannois – Pour que les perspectives encourageantes puissent être partagées par tous "

## Vœux N°1

La CoGest émet le vœu que le Bureau du Conseil intercommunal annexe un véritable rapport d'activité et l'intègre au rapport de gestion.

## Vœux N°2

Lors des travaux de la Commission de Gestion, celle-ci est revenue sur les points relatifs au projet REGIO. Le Comité de Direction confirme l'avancement efficace du projet mais ne peut pas encore fournir de réponses définitives à toutes les questions posées dans l'interrogation de P. Delessert.

Dès lors, la CoGest réitère auprès du Codir sa volonté de voir le Conseil intercommunal obtenir une information ciblée, proactive et prioritairement lors de séances plénières régulières ou extraordinaires dédiées à ce seul sujet ou par tout autre moyen de communication approprié afin que les membres du Conseil intercommunal puissent en faire part à leurs divers conseils communaux.

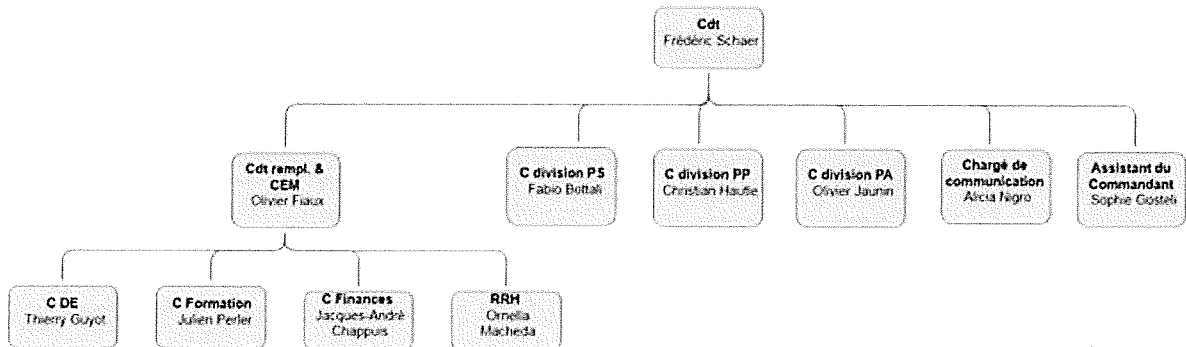
## Page 9

La CoGest souhaite avoir un éclaircissement sur l'organisation telle que décrite au dernier paragraphe de cette page.

De qui est formée la direction ?

Comment s'articulent les rôles entre le Comité de direction et la direction de la POL ?

R : Composition de la Direction du corps. Seul le Commandant répond au Codir.



*Lors de la partie orale, il nous a été reporté le désir d'intégrer du personnel civil dans le comité de direction. Cela pose quelques soucis ce qui est souvent le cas dans des organisations de type militaire qui ont l'habitude d'accepter les ordres de la hiérarchie alors que la discussion et le consensus est plus tôt prôné dans la société civile.*

## Page 16

Quels sont les motifs des départs de 5 assistants de sécurité publique ?

R : La découverte de certaines irrégularités a été signalée en 2018 et des sanctions ont été prononcées envers certains personnels du corps des assistants de Police

- 3 ASP sont partis dans le cadre de mesures administratives
- 1 ASP a fait le choix de partir pour un autre Corps de police
- 1 ASP, après une absence de très longue durée a été licencié

*Les prestations ne correspondaient plus aux objectifs fixés par la hiérarchie. Des écarts importants ont été constatés et des sanctions ont été prononcées*

## Page 16

**Dans les comptes, il est indiqué qu'il n'y a eu qu'un seul départ de policier en uniforme et que ceci est dû à la nouvelle politique salariale.**

Cependant dans le rapport de gestion il est fait mention de 5 départs !

Quels sont les motifs de ces départs ?

R : Il y a eu effectivement

- 1 départ pour la police de Nyon pour des raisons personnelles.
- 1 Policière a été transférée à Lausanne dans le cadre du déploiement du programme d'engagement "SAGA" sur l'ensemble du canton.
- 3 Policiers (deux de la Proximité et un de PS) ont fait le choix d'arrêter le métier de policier.

Pourquoi cette différence entre les comptes et le rapport de gestion ?

R : Il semble qu'une erreur se soit glissée dans le préambule des comptes (page 1 évolution des coûts) et que le rapport de gestion soit juste.

R : En raison du nombre de collaborateurs ce turn-over est normal.

## Page 17

Il est fait mention de 2 particularités locales concernant le règlement de police (Renens : pas de civil pour amender et le port de St-Sulpice)  
Y en a-t-il d'autres et si oui lesquelles ?

R : Pas d'autres particularités que celles mentionnées.

## Page 18

La Commission s'étonne que le préavis 05/2012 ne soit pas encore bouclé car le déménagement est depuis longtemps terminé.

R : Le Plt Chappuis indique que la dernière facture reçue sur ce compte date de 2015 et qu'il aurait pu être clôturer plus tôt mais devrait l'être en 2019.

## Page 25

Le total des interventions est de 13'966 sur cette page alors que dans les comptes il est fait mention de 13'637.  
S'agit-il de 2 bases différentes ?

R : Le nombre de 13'966 correspond au nombre d'interventions effectuées en 2018. Dans les comptes se sont les chiffres de 2017 qui sont pris en considération, tout comme le nombre d'habitants ou la valeur du point d'impôt.

R : Cette pratique prévaut depuis la création de l'Association car lors de l'établissement des comptes de la POL (qui intervient plus rapidement que pour les communes puisque nos résultats doivent intégrer ceux des communes) certaines données cantonales ne sont pas encore connues.

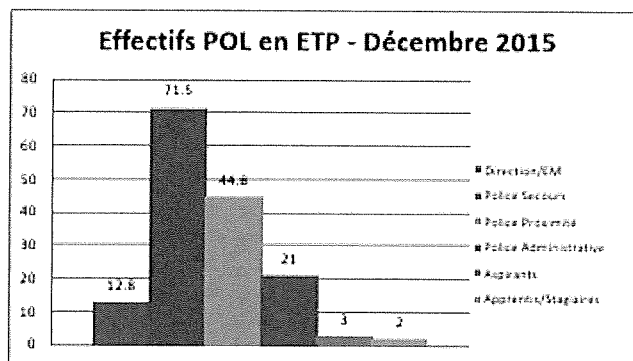
## Page 30

### Tableau des effectifs

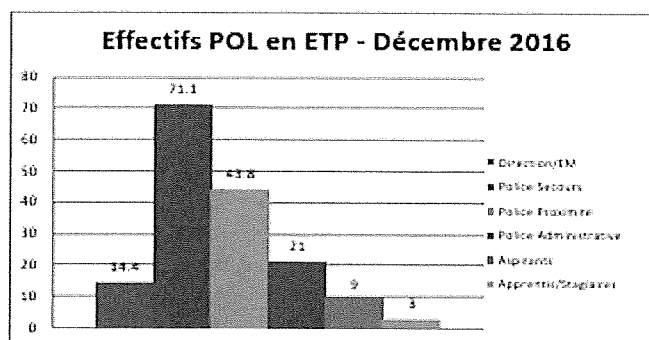
La CoGest a pris connaissance du tableau lié aux effectifs.  
Cependant, elle souhaite avoir comme les années précédentes les écarts entre les effectifs accordés et les effectifs réels ainsi que ceux-ci soient mis en perspective sur plusieurs années :

R : Le tableau reçu suite à notre demande

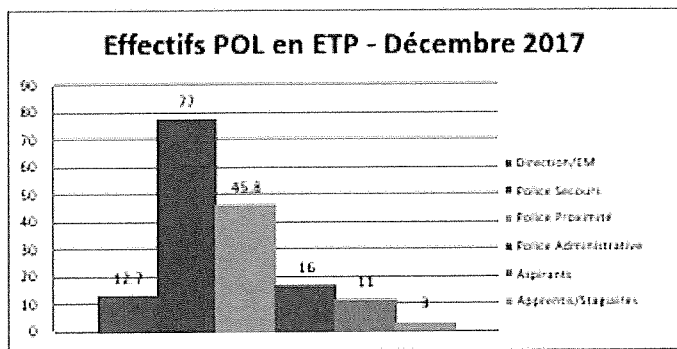
<b>EFFECTIF POL en ETP 2015 (Comptes)</b>					
Division	ETP 2015 Autorisés	ETP réels au 31.12.2015	Entrées	Départs	Mutations
Direction/EM	12.8	12.8	2	3	0
Police Secours	75	71.5	8	8	1
Police Proximité	45.8	44.8	6	4	0
Police Administrative	19.4	21	9	8	0
Aspirants	3	3	3	0	6
Apprentis/Stagiaires	2	2	2	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>158</b>	<b>155.1</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>8</b>



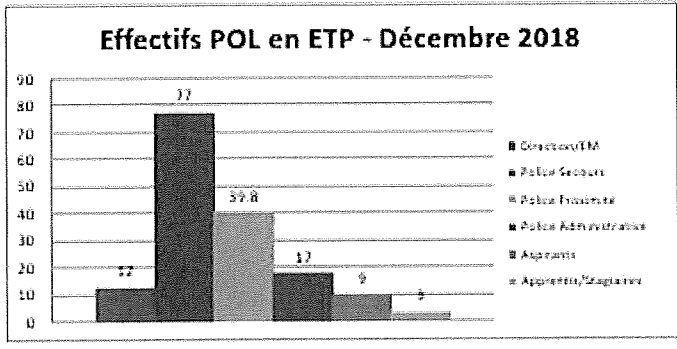
<b>EFFECTIF POL en ETP en 2016 (Comptes)</b>					
Division	ETP 2016 Autorisés	ETP réels au 31.12.2016	Entrées	Départs	Mutations
Direction/EM	12.8	14.4	3	1	0
Police Secours	77	71.1	6	7	0
Police Proximité	45.8	43.8	3	4	0
Police Administrative	20	21	1	4	0
Aspirants	0	0	3	0	6
Apprentis/Stagiaires	3	3	2	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>167.6</b>	<b>162.3</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>6</b>



<b>EFFECTIF POL en ETP en 2017 (Comptes)</b>					
Division	ETP 2017 Autorisés	ETP réels au 31.12.2017	Entrées	Départs	Mutations
Direction/EM	12.7	12.7	0	0	0
Police Secours	77	77	2	2	0
Police Proximité	45.8	45.8	0	0	0
Police Administrative	17	16	1	2	0
Aspirants	11	11	4	0	7
Apprentis/Stagiaires	3	3	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>166.5</b>	<b>165.5</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>8</b>



<b>EFFECTIF POL en ETP en 2018</b>					
Division	ETP 2018 Autorisés	ETP réels au 31.12.2018	Entrées	Départs	Mutations
Direction/EM	12.6	12	0	0.6	0
Police Secours	77	77	0	3	0
Police Proximité	45.8	39.8	1	7	0
Police Administrative	17	17	2	1	0
Aspirants	9	9	4	0	5
Apprentis/Stagiaires	3	3	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>164.4</b>	<b>157.8</b>	<b>8</b>	<b>12.6</b>	<b>6</b>



**Conclusions :**

Les membres de la Commission de gestion sont satisfaits des réponses écrites et orales apportées à l'ensemble de leurs interrogations.

Les commissaires réitèrent leurs remerciements pour les réponses claires et complètes et approuvent, à l'unanimité des membres présents, le "rapport de gestion 2018" de l'Association « Sécurité de l'Ouest lausannois » et vous demande d'en faire autant.

Le Président



François Delaquis

Le Rapporteur



Alain Blanchoud

